

Année scolaire 2019-2020

Horaires : LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI : 8h30-11h45 / 13h45-16h30
(ouverture des portes 10 minutes avant)

Absences : Il est indispensable de nous informer des absences de votre enfant le jour même, (par courriel de préférence ou par téléphone) puis de les justifier **par un mot dans le cahier de liaison**. Selon la réglementation en vigueur, les noms des élèves absents sans justificatif valable plus de quatre demi-journées dans le même mois sont portés à la connaissance de M. le directeur académique.

Assurance : Elle est vivement conseillée dans le cadre des activités scolaires obligatoires. Elle est obligatoire pour toute activité se déroulant au moins en partie en-dehors des horaires scolaires (sortie avec pique-nique par exemple). Soyez très attentifs aux risques garantis : l'assurance doit couvrir les dommages causés (responsabilité civile) et les dommages subis (individuelle accidents). **Une attestation d'assurance valable pour l'année scolaire doit être fournie à l'école le plus rapidement possible.**

Conseil d'école : Les parents qui souhaitent faire acte de candidature pour les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école doivent contacter la directrice avant le 15 septembre. Merci de votre collaboration

Santé : Si votre enfant a un problème de santé qui l'oblige à prendre des médicaments sur le temps scolaire (asthme, allergie ...), un projet (PAI) devra être rédigé auprès du médecin scolaire. Merci d'en avvertir la directrice rapidement. En cas de prise de médicament ponctuelle, un formulaire est à remplir. En faire la demande à l'enseignant de votre enfant ou par mail à la directrice. Aucun médicament ne sera administré sans cette autorisation écrite accompagnée de l'ordonnance du médecin.

Coopérative : Montant pour l'année scolaire: 14 euros si un ou deux enfant(s) scolarisés dans l'école, 10 euros par enfant à partir de 3 enfants scolarisés dans l'école. Vous avez la possibilité de régler en plusieurs fois. L'école est affiliée à l'OCCE, association qui permet d'obtenir la couverture juridique nécessaire au fonctionnement de la coopérative et assure le contrôle des comptes. Cette affiliation a un coût que nous régions grâce à votre participation. Cela nous permet également de proposer à vos enfants des activités d'ouverture sur le monde artistique, culturel ou sportif de qualité. Les chèques de participation à la coopérative scolaire doivent être libellés à l'ordre de « Coopérative scolaire ».

Conditions d'accès à l'école :

La présence de toute personne étrangère au personnel est interdite dans l'enceinte de l'école. Toute personne entrant dans l'école doit obligatoirement s'adresser aux enseignants présents dans la cour ou bien se présenter au bureau de la direction.

Direction : Mme Di Fazio, Directrice de l'école, est déchargée de sa classe le lundi, le mardi et le jeudi. Merci de privilégier ces jours pour les RDV à l'extérieur de vos enfants (prises en charge orthophoniste, psychologue,...). Si vous ne pouvez pas faire autrement, sonnez à l'interphone à l'entrée de l'école afin que la directrice, en classe ce jour-là, puisse vous ouvrir.

réunion de rentrée : Chaque enseignant organisera une réunion de classe au cours du mois de septembre 2019. Les dates et les horaires vous seront communiqués ultérieurement.

Calendrier scolaire 2019-2020

VACANCES	DATE DE FIN DES COURS	DATE DE REPRISE DES COURS
Rentrée des élèves		Lundi 2 septembre 2019
Vacances d'automne	Vendredi 18 octobre 2019	Lundi 4 novembre 2019
Vacances de Noël	Vendredi 20 décembre 2019	Lundi 6 janvier 2020
Vacances d'hiver	Vendredi 14 février 2020	Lundi 2 mars février 2020
Vacances de printemps	Vendredi 10 avril 2020	Lundi 27 avril 2020
Vacances d'été	Vendredi 3 juillet 2020	

Il n'y aura pas classe le jeudi 21 mai et le vendredi 22 mai (pont de l'ascension)

Fiche de

renseignements : Merci de la remettre à l'enseignant de votre enfant le plus rapidement possible après l'avoir corrigée (en rouge si possible) **Pensez en cours d'année à prévenir de toute modification (numéros de téléphone notamment...)**

Merçi de bien vouloir marquer les manteaux au nom de votre enfant.

SIGNATURE :